CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E32573** **VALABLE JUSQU'AU** **11/09/2027**

ÉDITÉ LE 31/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/1995

Raison sociale : B.E.R.M.A. SARL

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/06/2001

Capital : 50 000

6 RUE DES FRERES PERAUX
60180 NOGENT-SUR-OISE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SENLIS

Siret : 400 153 144 00037

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 327210 ON

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 293855

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 293855

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 03 44 55 15 26 **Fax :** 03 44 55 15 57

Portable : 06 09 84 91 38

Responsabilité légale :
CAMUS FREDERIC GÉRANT

Site Internet :

E-mail : berma.nogentoise@orange.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 894 358 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	10	13/06/2024
2141	Transformation en maçonnerie		13/06/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

31/08/2026 15:41

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.